

LE TRANSFRONTALIER SAHELIEEN: L'EXEMPLE DU KARAKORO/MALI-MAURITANIE

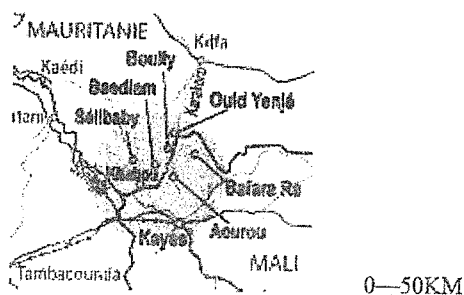
Moctar El Hacen
Département de Géographie

Introduction

A l'instar des autres pays africains, les Etats sahéliens, ont hérité de la colonisation, des frontières artificielles, « tracées à la règle », et du coup difficiles à gérer. La gestion des frontières devient encore plus complexe, quand il s'agit de transhumants, de migrants, de trafiquants ou encore de bandes terroristes, qui s'approprient, désormais tout espace laissé vacant, par les Etats- nations sahéliens.

Nous relatons ci-dessous, l'exemple du Karakoro, oued frontalier entre la Mauritanie et le Mali, qui a constitué, à travers l'histoire, une zone de convergence, de complémentarité et d'échanges entre populations riveraines. Cette zone est l'exemple type des frontières sahéliennes, qui sans « politique de frontière », pourra devenir, demain, une zone de tiraillements et de divergences, à défaut d'être, un espace d'aménagement et de coopération entre maliens et mauritaniens.

1/ La Géographie du Karakoro



Le KARAKORO, désigne en langue Soninké, le grand lac, et qui s'applique réellement à cet oued, en raison de ses nombreuses mares, notamment lors d'importantes saisons de pluies. En effet, lors des crues et des écoulements saisonniers, les zones frontalières du cours d'eau, deviennent impraticables

et enclavées. La vie des populations, est rythmée alors, par le cycle de l'eau dans l'oued, où il faut se déplacer par pirogue.

L'histoire de la zone du Karakoro, a connu plusieurs péripéties dont l'emprise du royaume du Mali (14°/15° S), mais au final, a prévalu jusqu'à la colonisation et même, avec les indépendances, l'hégémonie de groupes locaux (peulhs, maures, chefferies soninkés). Avec l'arrivée de la colonisation, le bassin du Karakoro, s'est retrouvé avec une population constituée en majorité de Soninkés, viennent ensuite les Maures et les Peulhs, pratiquant des activités agro-Sylvio-pastorales.

Les caractéristiques principales du Bassin du Karakoro, résident dans ses paysages de steppes, de baobabs, de rôniers et autres ressources naturelles émergentes, dans des contrées sahéliennes ravagées, continuellement, par la sécheresse. Cette dernière, n'a cependant pas épargné la région du Karakoro, qui a connu ces deux dernières décennies, une dégradation sans précédent de ses ressources naturelles, tant du côté malien, que du côté mauritanien. Cette situation a engendré des migrations vers les grandes villes, ainsi que vers la sous région et l'Europe.(voir 1). La pression sur les ressources naturelles, va s'accroître davantage, avec l'élevage transhumant, côté mauritanien, et les mouvements de population, de part et d'autre du Karakoro, s'amplifieront encore. Du coup, la gestion des frontières, dans cette partie du Sahel, devient plus que problématique, et les incidents frontaliers très fréquents(2).

2/ Le Karakoro: Un espace transfrontalier

2.1 La Gestion traditionnelle dans le Bassin du Karakoro

Qu'on soit malien ou mauritanien, il y a, dans le bassin du Karakoro, des règles traditionnelles et coutumières de gestion des ressources naturelles (in PROGRN/GTZ/(3) érigées, dans l'entente et la parenté entre villageois. C'est ainsi, que les champs saisonniers sont repartis, depuis fort longtemps, entre villages et suivant un quota défini, aussi bien en rive droite, qu'en rive gauche, du Karakoro. Les mares sont pêchées en commun, contrairement à la cueillette des produits forestiers, qui est libre pour chacun.

Les conflits, qu'ils soient fonciers ou sociaux, étaient réglés, par des « Djemââ » villageoises, dont les chefs, peuvent être de part et d'autre de la frontière que constitue le Karakoro. La frontière n'existait donc qu'en théorie(4),et la démarcation de l'oued, comme frontière territoriale, entre le Mali(ex Soudan français) et la Mauritanie, n'a été effective qu'à partir de 1945.Les français qui colonisaient les deux pays sahéliens naissants, n'avaient aucun mal, à perpétuer les traditions coutumières de gestion de l'espace, et à superviser l'encadrement de toutes les populations du

Karakoro, tantôt par le commandant du cercle de KAYES, et tantôt par celui de SELIBABI(5).

En 1952, on a commencé, à parler, pour la première fois, de frontière, surtout lorsque les Français, ont débuté, à KANKOSSA (nord Karakoro), la construction de la station de recherches sur le palmier dattier. A ce sujet, PIERRE MUNIER (directeur de la station) disait:« à la sortie de KANKOSSA, l'oued prend son nom véritable de Karakoro, qui suivant la direction Nord-Sud, sert de limite entre le GUIDIMAKA(Mauritanie) et le SOUDAN(Mali) et, enfin, se jette, dans le Sénégal (fleuve)»(6).

La symbiose était parfaite entre populations, qui gravitaient autour des ressources naturelles du Karakoro. CHARLES TOUPET(7) disait en 1963: « Au Karakoro, la limite nord des cultures sous pluies n'est pas une donnée purement naturelle. Elle résulte pour partie, d'un équilibre actuel et précaire, entre les poussées des trois peuples en présence : maures, peuls et soninkés».

Les cartes de BONNET DUPEYRON(8), nous dressent les mouvements saisonniers des éleveurs maliens et mauritaniens de part et d'autres du Karakoro, en 1952. On y trouve pêle mêle, les ZBEIRAT, les MESSOUMA, les CHORFA, les peuls MODNALLA...C'est dire, que le KARAKORO, ne constituait pas une frontière, mais un espace naturel de partage, entre populations diverses, venant tant du Mali, que de la Mauritanie.

2.2 Les années de l'Indépendance ou la Frontière dans les Faits Administrative

Pour rappel, le MALI (ex SOUDAN FRANÇAIS) et la MAURITANIE, ont obtenu, leur indépendance, en 1960, dans un contexte marqué, par quelques tensions, entre les deux pays, notamment au niveau de la matérialisation des frontières héritées de la colonisation(9). Les deux pays souffraient d'un manque criant de ressources humaines, notamment en matière d'administrateurs et de bons gestionnaires de frontières. Les commandants de cercle hérités de l'administration française, étaient soit d'anciens auxiliaires ou même d'anciens interprètes, qu'on a érigé, pour la circonstance, en administrateurs de populations. La gestion administrative se limitait en:

- Inventaire du matériel administratif,
- « tableau de commandement » où l'on trouve, la liste des tribus et des villages, le dénombrement administratif, etc.
- Les coutumes des chefs de tribus et des villages,
- Enfin, un dossier dit « relations frontalières ».

Dans ce vocable de « relations frontalières », on trouve les procès verbaux de rencontres, entre autorités de part et d'autres, d'une frontière sujette à interprétations et appréciations d'administrateurs. L'entente transfrontalière dépendra donc de la volonté, de chaque préfet malien et mauritanien, de régler les problèmes locaux qui peuvent surgir, entre populations. Le moindre incident frontalier peut être aussi envenimé, ou apaisé, selon la volonté politique des autorités des deux pays, qui instruiront les autorités frontalières dans un sens, comme dans un autre. L'entente transfrontalière en Afrique, et en particulier au SAHEL, est donc conditionnée, par le bon vouloir et les humeurs des gouvernants.

Concernant le KARAKORO, l'examen des procès verbaux des rencontres des autorités transfrontalières, ces cinquante dernières années (voir procès verbaux autorités administratives KAYES (Mali) et GUIDIMAKA (Mauritanie/MINT/NKTT), nous donnent la panoplie des problèmes suivants :

Les problèmes de transhumance,

- Les terrains de cultures et les problèmes fonciers,
- Les feux de brousse,
- Le trafic et les marchés hebdomadaires,
- Le vol de bétail,
- Les migrations et le passage quotidien des riverains,
- L'insécurité et le terrorisme,
- Les conflits liés à l'exploitation des produits forestiers,
- Les conflits sociaux entre collectivités et villages de part et d'autres,

Dans les premières années de l'indépendance, les rencontres entre autorités administratives maliennes et mauritaniennes, de part et d'autre du KARAKORO, étaient relativement fréquentes et régulières (trimestrielles voir mensuelles) ; suivant en cela, les habitudes de l'administration coloniale. Mais à partir de l'année 1963, les rencontres sont devenues rares et irrégulières, probablement en raison du climat politique malsain, qui régnait entre les deux présidents de l'époque. Plusieurs incidents ont été signalés, dans le bassin du Karakoro, dont par exemple des rixes villageoises, dans le village de MELGUE, des divagations d'animaux mauritaniens sur des champs maliens, ainsi que des saisies de bétail mis en fourrière, du côté malien (voir PV). On trouve aussi, à travers les PV, des divergences sur les points frontaliers, car il n'y a pas de bornes frontalières, entre les deux pays ; et il est admis, au niveau du Karakoro, que le lit de

l'oued sert de frontière naturelle. Cette situation peut prêter à confusion, car lors des crues en hivernage, chacun peut s'approprier son point frontalier, avec la variation du niveau d'eau, dans le KARAKORO.

Cependant, tous les incidents frontaliers, n'ont pas amené les deux pays, et heureusement, à une situation de guerre, comme ce qui s'est passé, entre le Sénégal et le Mauritanie, en 1989. Les maliens et les mauritaniens, que ça soit au KARAKORO, ou ailleurs, sont toujours arrivés, à régler leurs problèmes transfrontaliers, sans arriver à la guerre.

Les deux pays, ont signé une multitude d'accords et de conventions, dont l'application reste à prouver :

- 1963: traité de KAYES pour la délimitation de la frontière,
- 1968: accord de coopération économique,
- 1970: accord de sécurité et instituant des rencontres frontalières, entre autorités administratives,
- 1977: mise en place de la convention de coopération mixte,
- 1986: accord en matière d'informations,
- 1987: convention de coopération et d'assistance mutuelle, entre autorités administratives des régions transfrontalières,
- 1987: accord en matière de transports routiers,
- 1989: accord pour une gestion concertée de la transhumance,
- 1990: accord pour le transport maritime et le transit portuaire,
- 1990: accord douanier préférentiel au profit des espaces portuaires, affectés au Mali, dans le port de Nouakchott.

On le voit, les accords ne manquent pas, presque dans tous les domaines, mais, en pratique, et au niveau des passages frontaliers, les choses sont toutes autres, et les populations du Karakoro, enquêtées(10), nous révèlent les tracasseries suivantes, constatées, au niveau des postes frontaliers:

- Absence de visas,
- Non ressortissant de la CEDEAO,
- Défaut de frais de voyage,
- Taxes de services payés,
- Taxe municipale,
- Arrestations pour produits trafiqués,
- Visites sanitaires pour le bétail,
- Véhicules surchargés,

- Etc.

La frontière, et la vie frontalière au Karakoro, n'est pas de tout repos, et tout passage clandestin, ou non contrôlé est sujet à suspicions, voire à emprisonnement. Cette situation est très délicate, notamment pour les éleveurs, les agriculteurs et les forestiers, car leurs activités, nécessitent des passages journaliers et fréquents, de part et d'autre du KARAKORO. Avec l'insécurité, et la menace terroriste, actuelles, la frontière du KARAKORO, est devenue, presque, une zone militaire, et où l'armée malienne et mauritanienne, patrouillent, conjointement. Parfois même, les militaires interdisent aux éleveurs, certaines zones, empêchent aussi, la chasse, et s'approprient certains espaces dits « sensibles ».

Du coup, certaines activités villageoises, s'en trouvent affectées, et le dynamisme des populations du KARAKORO, se réduit davantage. Les associations d'immigrés, ont du mal à engager des projets complémentaires, du fait de la gestion séparée, des uns et des autres, au niveau de la frontière.

3/ Nouveau contexte frontalier en Afrique et programme d'Aménagement concerté du Karakoro/Mali/Mauritanie

3.1 Le programme Afrique frontières

Dans les années 90, et eu égard au contexte de démocratisation et de décentralisation qu'a connu le continent, la coopération transfrontalière s'est développée en Afrique. Les grandes institutions telles que la Banque mondiale, le FMI, L'UE, la Banque africaine de développement, ou encore L'Union Africaine et les organisations sous régionales, ont appuyé les initiatives de coopération transfrontalière. A titre d'exemple, la Banque Mondiale, a appuyé, la « CROSS BORDER INITIATIVE », en Afrique de l'Est.

L'objectif est d'éliminer progressivement, les barrières qui entravent les flux de biens et de services. Quant à l'Europe, elle est déjà un modèle de gestion transfrontalière, avec L'ARFE (association régionale des frontières en Europe).

Aussi, l'ex président malien, du temps où il était à L'UA, a lancé le concept de « pays frontière », qui se base sur la solidarité, l'échange et la complémentarité de part et d'autre d'une ligne frontalière.

3.2 Le Wabi ou frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest

A l'instar, des autres groupements sous régionaux, l'Afrique de l'ouest, et à travers, la CEDEAO, L'UMOE, L'OCDE et son club du Sahel; a encouragé et développé, les programmes transfrontaliers, comme par exemple:

- La zone SKBO (SIKASSO/MALI, KORHOGO/CÔTE D'IVOIRE, BOBO DIOULASSO/BURKINA),
- L'axe frontalier Niger/Nigeria : MARADI-KATSINA-KANO,
- La SENEGAMBIE,
- L'initiative de coopération transfrontalière dans le Karakoro/Mali/Mauritanie.

Ces programmes démontrent que la frontière au SAHEL, n'est plus une barrière entre deux pays, mais une zone d'échanges et de solidarité entre communautés locales. Cependant le degré de développement intégré d'une frontière, entre deux pays sahéliens, sera fonction, toujours des décideurs politiques, malgré la montée de pouvoirs locaux, au gré de la décentralisation engagée en Afrique (communes, élus, associations, villages, groupements d'intérêts).

3.3 Le programme d'Aménagement concerté du Bassin du Karakoro

Le programme d'aménagement concerté du bassin du KARAKORO, a la particularité, d'être une initiative de coopération transfrontalière, engagée par les acteurs régionaux de part et d'autre de la frontière (autorités administratives et communales, élus, société civile, groupements économiques), avec l'encadrement technique du GRDR(11), qui a su mobiliser des partenaires tels que :

- Le club du SAHEL et de L'AFRIQUE de L'ouest, affilié à l'OCDE,
- L'UNION EUROPEENNE,
- LE PNUD,
- La coopération française.

Cette initiative, a été longuement préparée, par les différents acteurs, et ce à travers plusieurs ateliers, tant en Mauritanie qu'au Mali. Un document-programme a établi, un diagnostic du Karakoro, les projets prioritaires d'intégration transfrontalière, ainsi que les mécanismes de mise en œuvre, du processus. Les acteurs transfrontaliers ont ensuite, présenté le programme, aux rencontres ministérielles, qui ont adopté et soutenu le projet(12).

La phase expérimentale du projet, concernera 4 communes maliennes, frontalières du Karakoro et rattachées administrativement à la région de Kayes (communes de DJELIBOU, du KARAKORO, du KERIKAFO, du SAHEL).

Du côté mauritanien, le projet touchera 5 communes, également frontalières du Karakoro, et dépendantes de la région du Guidimaka (communes de BAIDIAM, de GHABOU, de SOUFI, d'OULD YENGE, de BOULLY). L'intérêt de ce programme, c'est qu'il émane de collectivités territoriales, qui pour la première fois, se réunissent pour élaborer des projets locaux d'intégration. Jadis, ces collectivités assistaient rarement aux rencontres transfrontalières, si ce n'est que, pour faire le figurant, et écouter des autorités administratives, se tirailler sur les incidents frontaliers.

L'intégration de la dimension des acteurs régionaux, dans les rencontres transfrontalières, permettra de donner une nouvelle vision des frontières, que ça soit au Karakoro, ou ailleurs en Afrique. Cette perception, amènera les populations à voir la frontière, érigée dans les indépendances, comme étant un espace de coopération, d'échanges et de complémentarité. A ce sujet, et sans tarder, le village de MELGUE, sur le Karakoro, tant du côté malien que du côté mauritanien, a engagé un projet d'adduction d'eau potable, et ce au bénéfice de tous. Les communes ont encouragé et soutenu financièrement le projet. Un programme de jumelage a été envisagé.

La dynamique transfrontalière, viendra en soutien à la coopération décentralisée, qui a été engagée déjà, dans plusieurs communes. La gestion commune des ressources naturelles, pourrait être, envisagée entre populations de part et d'autre de la frontière, notamment lors des campagnes saisonnières, de la gomme arabique, du pin de singe, et de la fauche, activités typiques du Karakoro.

L'initiative de coopération transfrontalière, sur le Karakoro, a eu des échos très favorables, dans les milieux d'immigrés, tant en Europe, qu'aux Etats Unis. Des réunions ont été engagées, par les ressortissants mauritaniens et maliens du Karakoro, à l'extérieur, pour évaluer l'initiative et élaborer des projets communs.

4/ Les pays Sahéliens condamnés à la Coopération Transfrontalière

Les pays sahéliens n'ont pas conscience de leur géographie, avec des espaces immenses, et des frontières artificielles, héritées de la colonisation. Pourtant, s'ils avaient identifié, des « pays frontières », sorte de zones d'intégration et d'échanges avec des filières économiques; leurs populations s'en sortiront beaucoup mieux, et vivront ainsi « leur frontière », dans la paix et la prospérité.

Les Etats sahéliens, et à l'instar d'autres zones géographiques africaines, n'ont pas défini, une politique de gestion frontalière. L'absence de celle-ci, place les espaces limitrophes, dans une situation d'abandon et de no man's land, propice à la prolifération de groupes armés, de terrorisme et de trafic,

de tout genre. L'étude PNUD(13), sur la dimension « sécurité », dans le Karakoro, a mis en exergue, l'absence de politique transfrontalière continue, et l'insuffisance de l'encadrement des populations locales.

4.1 Pour une Gestion frontalière du Karakoro

Une gestion transfrontalière du Karakoro, requiert :

- De cultiver l'esprit communautaire du Karakoro (valeurs, gestion communautaire, entente sociale, exploitation commune des ressources naturelles, manifestations communautaires),
- D'engager un processus participatif, avec des mécanismes de concertation et de bonne gouvernance,
- Un développement intégré du bassin, avec en perspective, un haut conseil frontalier du bassin,
- Une sécurisation de l'espace du Karakoro, avec des comités de surveillance et d'information,
- Une mobilisation de partenaires du bassin frontalier du Karakoro.

4.2 Valoriser et Enseigner la Frontière

Les problèmes frontaliers au SAHEL, relèvent toujours du domaine de la discrétion et de la gestion opaque, voire confidentiels. La gestion des frontières, est rarement enseignée, dans les universités et encore moins, dans les rares instituts d'administration ou de développement local.

L'Europe, a fait de la gestion commune des frontières, un modèle d'enseignement à méditer.

Conclusion

Le SAHEL, a aujourd'hui, plus que besoin, d'une politique de gestion frontalière, dans un contexte régional et mondial, marqué par la montée des extrémismes, du terrorisme et du trafic en tout genre. L'exemple de l'initiative de coopération transfrontalière sur le Karakoro, entre le Mali et la Mauritanie, nous montre que si la volonté politique, y est, de part et d'autre, de la frontière, on pourra gérer harmonieusement des espaces de partage et d'échanges, tels que le bassin du Karakoro.

REFERENCES

- (1) Enquêtes GRDR, sur les migrations, 2009/SELIBABI,
- (2) voir PV de rencontres MALI/MAURITANIE, ministère de l'intérieur/NOUAKCHOTT,
- (3)Projet « PROGRN »/GTZ/NOUAKCHOTT et SELIBABI/2007/2009,
- (4)In GABRIEL FERAL, ex administrateur colonial de l'ASSABA,
- (5)Voir rapport de mission, du commandant du cercle de KAYES/1939,
- (6)In « études mauritaniennes », no3/PIERRE MUNIER/centre IFAN/MAURITANIE/SAINT LOUIS /1952,
- (7)In bulletin IFAN no3/4 OCTOBRE 1963/S.DAVEAU et CHARLES TOUPET : « anciens terroirs GANGARA »,
- (8) Cartes d'élevage de BONNET DUPEYRON, sur l'Afrique de l'ouest/1952/centre IFAN/DAKAR,
- (9) La frontière n'est pas encore matérialisée, entre le Mali et la Mauritanie,
- (10) Enquêtes 2010 : Mémoire d'un étudiant(KANE) sur « la gestion des ressources naturelles transfrontalières au Karakoro »,
- (11) GRDR : Document projet de l'initiative KARAKORO,
- (12) voir validation du projet d'aménagement transfrontalier du Karakoro, par la rencontre interministérielle entre le Mali et la Mauritanie, le 17 janvier 2008 à BAMAKO,
- (13) « Gouvernance et dimension de la sécurité, dans le bassin transfrontalier du Karakoro » /PNUD/2008.